



COMPTE RENDU DU CTPD 25 11 2009

Après lecture des déclarations liminaires, l'intersyndicale a demandé que le sujet des Services des Impôts des Particuliers de Roubaix soit examiné en premier, puisque 9 collègues de Roubaix étaient convoqués en tant qu'experts par les organisations syndicales.

L'administration présente les résultats d'une réunion qui s'est tenue à Roubaix le 23 novembre avec une vingtaine de collègues au sujet du redécoupage des Services des Impôts des Entreprises de Roubaix le 1er janvier 2010.

Vingt problèmes ont été listés à l'issue de cette réunion:

le fichier du Centre des Services Informatique a été reçu incomplet: un nouveau plan sera transmis.

Le courrier informant les redevables professionnels est trop généraliste: contact sera pris avec le CSI pour le corriger.

Les redevables de la taxe sur les salaires devant une régularisation dans le nouveau service ne sont pas identifiables.

Une expertise est en cours concernant les procédures TVA TDFC.

Il y aura rupture de la chaîne informatique pour les contentieux illiad-IS TP, tout devra être instruit manuellement. Des mesures de gestions seront prises pour faire face au surcroît de travail jusqu'en mars.

La formation Zone Franches Urbaines sera mise en place au travers d'un tutorat effectué par les collègues d'autres sites de la direction.

Etc...etc...

La CGT n'a pas pu laisser l'administration continuer sa litanie sans intervenir, elle l'a interpellée pour dénoncer les méthodes de restructuration des services: les décisions ne sont annoncées aux organisations syndicales qu'un mois avant leur mise en place, l'expertise est enclenchée par l'administration après intervention des organisations syndicales alors que le calendrier de mise en place est fixé.

La CGT a indiqué que les organisations syndicales avaient rencontré une cinquantaine de collègues lundi 23 novembre.

Elle a rappelé qu'une pétition signée par 80 agents de Roubaix soit la quasi totalité des personnels du site, exigeant « immédiatement le comblement des vacances d'emplois et la fin des suppressions d'emplois sur Roubaix, le report du redécoupage géographique ainsi que la mise en place du SIP de Roubaix au 1er janvier 2011 » était déposée ce jour par l'intersyndicale.

L'administration précise que le groupe projet fait le recensement des difficultés pour qu'il y ait un plan d'action.

La CGT répond qu'il s'agit d'un site déjà en difficulté, on lui met la tête sous l'eau, on renouvelle notre demande de reporter d'un an la mise en place des SIP.

La direction répond qu'elle maintient la mise en place des SIP au 1er juillet 2010 et le redécoupage géographique des SIE au 1er janvier 2010.

L'administration considère que c'est tout à fait possible, ce n'est pas la 1ère fois qu'on fait une opération de restructuration, l'administration a l'habitude, c'est jouable dans les délais, les opérations automatisées sont prédominantes.

L'administration reconnaît la surcharge de travail incontestable, les SIE de Roubaix sont dans une situation satisfaisante vis à vis des missions.

La CGT répond qu'il manque des personnels (congés maladie, de maternité, agents détachés...), il y a beaucoup de réception du public qui n'est pas toujours facile.

En outre la CGT dénonce la prise en compte par l'administration des seuls chiffres issus des statistiques pour juger de la situation dans les services. Par exemple pour améliorer les statistiques de recouvrement il est connu que sur certains sites la prise en charge des créances suite à contrôle fiscal est repoussée en janvier.

La CGT rappelle que la capacité d'accueil physique de Roubaix est limitée à 100 personnes mais que souvent cette limite est dépassée, en cas d'évacuation la responsabilité pénale de Mme Reisman sera mise en cause.

Le manque d'effectif chronique depuis des années entraîne un cercle vicieux : les collègues appelés en renfort à l'accueil physique ne peuvent pas pendant ce temps là répondre au téléphone et traiter les courriers et les courriels, ce qui entraîne un afflux supplémentaire à l'accueil physique.

Les collègues sont saturés ce qui entraîne des tensions.

Il est anormal pour les contribuables d'attendre 2 heures, les conditions de travail se sont dégradées d'années en années, c'est de l'abattage fréquemment les collègues de l'accueil n'ont qu'1/4 d'heure pour manger.

L'administration répond qu'elle a des contacts avec les responsables locaux : les agents ont droit aux 3/4 d'heures de pause méridienne minimum. Le responsable de l'accueil doit faire faire une rotation des effectifs.

L'administration maintient le calendrier, elle va mesurer précisément les charges supplémentaires, pour mobiliser les moyens correspondants.

La CGT exige des postes fixes supplémentaires à Roubaix et non des renforts ponctuels pris sur les autres sites de la direction.

La CGT rappelle que depuis des années les directions locales se battent à celle qui rendra le plus de poste à la Direction Générale, la CGT exige que la DRFIP du Nord intervienne auprès de la Direction Générale pour réclamer les moyens humains nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées. Elle souligne que cela fait aussi parti du rôle d'un responsable départemental.

L'administration répond qu'on n'est pas au CTP emploi, elle s'engage pour que des renforts soit à la hauteur, elle dispose des statistiques des délais d'attente à Roubaix qui ne sont pas catastrophiques.

La CGT rétorque que les statistiques d'attente à l'accueil ne prennent en compte le délai qu'à partir du moment où le contribuable dispose d'un ticket, elles sont donc systématiquement minorées.

Après deux heures de débats sans aucune concession de l'administration, la CGT au nom de l'intersyndicale, a dénoncé la position idéologique de l'administration qui refuse de prendre en compte les situations réelles rencontrées dans les services.

L'intersyndicale constatant le blocage a décidé de quitter la séance.

Vos représentants CGT au CTPD:

Jean-Marie Masse, Philippe Défossez, Michaël Wicke, Mathias Wattelle, Nicolas Marceddu, Gérard Mayor, Laury Delemme, Denis Monier.